Votre lettre d'inf'Oh

Septembre 2020

www.omhgrandnancy.fr

L'OMh et les locataires engagés avec les prestataires dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue

Pour s'assurer de la qualité des prestations réalisées, l'Office a pris l'engagement **d'évaluer les entreprises qui interviennent dans votre logement** et dans les parties communes : entretien et dépannage de votre chaudière, réparation des ascenseurs, nettoyage des halls, entretiens des espaces verts, divers travaux d'entretien et de maintenance,…

Ainsi, avec les représentants des locataires membres du Conseil de concertation locative, la commission annuelle réunie mi-juin a évalué les entreprises qui sont intervenues en 2019.
Trois critères ont été pris en compte : qualité des prestations, respect des délais et qualité des relations avec l'Office.

Quelques actions correctives ont été demandées aux entreprises afin qu'elles améliorent la qualité de leurs interventions et du service qui vous est rendu.

L'évaluation 2019 en quelques chiffres :

- **31 entreprises évaluées**, une même entreprise peut être titulaire de plusieurs contrats.
- Des notes sur 100 allant de 52,84 à 100, avec une moyenne de **86,90 sur tous les contrats des prestataires évalués**
- **5 entreprises ont proposé des actions correctives** permettant d'améliorer la relation avec l'Office, leur réactivité et la qualité de leurs interventions.

L'année 2019 nous a aussi permis de constater de belles progressions et améliorations de certains de nos prestataires qui ont pris note des remarques et échanges faits l'année précédente.
Nous vous rappelons que depuis 2019, lorsqu'une entreprise est intervenue dans votre logement, **nous vous proposons, par SMS ou par mail, de répondre à une enquête de satisfaction.** En y participant, vous devenez acteur, à nos côtés, de l'évaluation de nos prestataires. **Merci !**

Le détecteur avertisseur autonome de fumée (Daaf)

Le détecteur de fumée, est un appareil qui **détecte les fumées** et émet un **signal sonore** suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. L'OMh du Grand Nancy a installé des Daaf dans tous ses logements, conformément à la règlementation en vigueur. L'Office a également souscrit un contrat d'entretien avec la société ISERBA, qui vérifie chaque année le bon fonctionnement de l'installation, dans le cadre de la garantie décennale. Attention : si le DAAF a été déplacé, retiré ou endommagé il appartiendra au LOCATAIRE de le remplacer, à ses frais.

Ne nourrissez pas les pigeons !

Les pigeons provoquent de nombreuses nuisances : **ils salissent et dégradent les façades, fenêtres et balcons. Ils sont porteurs de bactéries et parasites qui peuvent être nocifs pour l'homme**.

Une ville propre et agréable nécessite la participation de tous. En zone urbaine, il est formellement **interdit de nourrir les animaux errants tels que les pigeons et les chats**. Cela augmente en effet le risque de prolifération de nuisibles tels que les rats et autres rongeurs.

Pour rappel :
Article 120 du Règlement Sanitaire Départemental – Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons. Cette interdiction est également applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble.
La violation des interdictions ou le manquement aux obligations sont punis de l'amende prévue pour les contraventions allant jusqu'a **146 €**.

Plan canicule : où se rafraîchir ?

Pour permettre aux nancéiens de mieux supporter les fortes chaleurs estivales, la Ville de Nancy a installé début août **7 brumisateurs dans ses parcs** :

- un au Parc Olry près de l'aire de jeux,
- deux au Parc de la Pépinière,
- un au Parc de la Cure d'air,
- deux au Parc Sainte-Marie, près de l'aire de sport et au niveau de l'aire de déambulation, à proximité du local des gardiens de parc,
- un place de la 9eDIC à Haussonville.

Ces îlots de fraîcheur temporaires fonctionneront **tous les jours de 10h à 20h**, à raison d'une minute de brumisation toutes les 3 minutes.

Ces systèmes de brumisation d'eau, homologués par le **HCSP***, fonctionnent à partir d'une alimentation en eau potable et d'une alimentation électrique à proximité immédiate pour produire de l'eau en haute pression.

Haut Conseil de la Santé Publique

Ils respectent les préconisations sanitaires dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Rappel : Covid 19 / port du masque obligatoire
Un arrêté préfectoral en date du 5 août 2020 rend obligatoire le port du masque pour les personnes de onze ans et plus dans le centre-ville de Nancy et pour les rassemblements regroupant plus de 10 personnes dans la métropole du Grand Nancy.

Cultivons le bonheur !

Au début du mois de juin, notre prestataire « **Des Racines & Des Liens** » a organisé un atelier collectif et participatif dans une résidence de l'OMh à Laneuveville devant Nancy. D'autres actions ont été menées à Pulnoy et Maxéville ainsi que sur le quartier d'Haussonville à Nancy en partenariat avec le Centre Social Jolibois et l'épicerie sociale.

L'occasion pour les résidents, petits et grands, de **se retrouver et de partager un moment de convivialité** tout en respectant les gestes barrières et les distanciations en vigueur.

Un atelier de semis et de plantations des légumes d'été a été réalisé dans des bacs en béton existants pour accueillir tomates, poivrons, piments, aubergines, de nombreuses courges (courgette verte, jaune, potimarron, courge musquée…), ainsi que des salades, du basilic et du soucis. Quelques semis de radis, carottes et haricot ont été réalisés avec l'aide précieuse des enfants de nos locataires.

Durant l'été, un atelier hebdomadaire s'est tenu afin **d'entretenir avec les résidents présents ce jardin nourricier** ; au programme : mise en place de fumier et de paillage, désherbage, arrosage des plants, éclaircissage des carottes et des radis, nouveaux semis de saison (radis noir, mâche...) et fabrication de mini hôtels à petites bêtes !

Suivez-nous sur notre page Facebook
OMh du Grand Nancy.
Likez ! Partagez ! Commentez !

Votre lettre d'info est éditée à 7 000 ex.
Directeur de la publication : Frédéric RICHARD.
Photos : OMh Grand Nancy/ Rédaction : Isabelle RICCI DEGRAEVE. Impression : OMh Grand Nancy.
Mise en page et graphisme : La Maison Chabane/
Août 2020. Dépôt légal ISSN : 2491-8482.

www.omhgrandnancy.fr